

«COMMUNE DIVERSITÉ»

DIEGO VERNAZZA,

École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS)

vernazza@ehess.fr

ABSTRACT

Montesquieu is recognized as a theorist of diversity and pluralism. In this paper, we focus on the question of the diversity of manners, leaving aside the question of diversity of political and social powers, which have already been the subject of numerous analyses. We shall take Montesquieu's two major texts, his epistolary novel, *Lettres persanes* (1721), and his theoretical work, *De l'esprit des lois* (1748).

KEYWORDS

Diversity, pluralism, sociability, nations, manners, relativism.

INTRODUCTION

Montesquieu est reconnu pour être un théoricien de la diversité et du pluralisme. A la différence de ceux qui, avant lui, se consacraient à la description, critique ou admirative, de la diversité humaine, Montesquieu tente de la comprendre, d'en trouver les causes et de lui donner un sens. Dans les *Lettres persanes*, il propose un regard croisé entre l'Asie et l'Europe, invitant le lecteur à explorer le point de vue de l'autre ; dans son *Essai sur le goût*, il traite des rapports entre monotonie et variété, symétrie et contraste, dans les plaisirs esthétiques de l'âme ; dans son *Essai sur les causes qui peuvent affecter les esprits et les caractères*, il propose une analyse des facteurs qui façonnent les manières d'être individuelles et collectives ; et dans l'*Esprit des lois* il place la question de la diversité au cœur d'un dispositif conceptuel aussi novateur qu'ambitieux.

On s'arrêtera notamment ici sur la question de la diversité des mœurs, laissant de côté celle des pouvoirs et des puissances sociales, ayant déjà fait l'objet de nombreuses analyses¹. Pour le faire, on procédera en deux temps,

¹ Cf. Eisenman, Charles, « L'Esprit des lois et la séparation des pouvoirs. La pensée constitutionnelle de Montesquieu », in Cahiers de Philosophie politique, Reims, n° 2-3, OUSIA, 1985, p. 3-66, repris dans Hoquet, Thierry et Spector, Céline (ed). *Lectures de « L'Esprit des*

marqués par les deux grands textes de Montesquieu, son roman épistolaire, *Lettres persanes* (1721), et son ouvrage théorique, *De l'esprit des lois* (1748).

LA DIVERSITÉ DANS LES *LETTRES PERSANES*

La diversité apparaît dans les *Lettres persanes*, avant tout, sous le signe de la surprise : il est question de l'« effet de surprise » que provoque la rencontre d'une habitude, d'une loi, d'un habit différent du nôtre². Uzbek, l'un des personnages du roman, décide de quitter sa maison, son pays, ses routines et certitudes, pour voir le monde. C'est un homme curieux, avide d'altérité, incompris de ses concitoyens qui n'arrivent pas à accepter que l'on soit capable de quitter sa famille, ses amis, sa patrie, « pour aller dans des climats inconnus aux Persans » (LP, V). « Tu nous quittes, Uzbek, pour aller errer dans des climats barbares », lui reproche directement Zachi, l'une des femmes de son sérail (LP, III). Il entend ces critiques, mais il reste fidèle à cette curiosité qui le travaille, et qu'il partagera avec les parisiens qu'il rencontrera plus tard, « d'une curiosité qui va jusqu'à l'extravagance », demandant ouvertement : « Monsieur est Persan ? C'est une chose bien extraordinaire ! Comment peut-on être persan ? » (LP, III).

Comme l'Ulysse de Dante, Uzbek semble avoir tout chez lui. Néanmoins, quelque chose lui manque. « Ni les embrassements d'un fils, ni la douleur d'un vieux père, ni l'amour de mon épouse Pénélope, qui aurait dû assurer son bonheur, ne purent vaincre en moi le désir de connaître le monde, ses vices et ses vertus », lisait-on dans le chant XXVI de la *Divine comédie*³. Uzbek est conscient aussi de laisser derrière lui le repos, la commodité, mais ce n'est pas ce bien-être-là qui l'intéresse. La curiosité le « prend » (LP, VI y XLVIII). Il est, comme le dirait Locke, dans l'*uneasiness*, dans ce petit aiguillon qui fait aller plus loin, toujours plus loin, quitte à faire trembler les piliers de l'identité⁴.

lois », Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2004 ; Althusser, Louis, *Montesquieu, la politique et l'histoire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1959 ; Aron, Raymond, *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1967 ; Manin, Bernard, « Montesquieu et la politique moderne », in Cahiers de philosophie politique de l'Université de Reims, Bruxelles, Ousia, 1985 ; Larrère, Catherine, « Le pluralisme de Montesquieu ou le savoir de la liberté », *Revue de métaphysique et de morale*, 2013/1 – N° 17, p. 19 à 32.

² Montesquieu, « Quelques réflexions sur les Lettres persanes », in Œuvres I, Paris, Gallimard, 1949, p. 130.

³ Dante, *La divine comédie*, XXVI, Paris, Fermin Didot, 1828, p. 58-59.

⁴ Cf. Vernazza, Diego, « Montesquieu et la problématique de l'inquiétude », in Luigi Delia et Catherine Volpilhac-Augier (Ed.), *(Re)lire L'Esprit des lois*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p. 33-45.

C'est en effet ce qui se passe dans le voyage européen de Rica et Uzbek. Déjà dans la Lettre XVII, Uzbek commence à relativiser les mœurs, et même la religion dans laquelle il a été élevé : « Il me semble que les choses ne sont en elles-mêmes ni pures ni impures : je ne puis concevoir aucune qualité inhérente au sujet qui puisse les rendre telles ». Tout, conclura-t-il, est une question de perception, de « sensation » (LP, XVII). Au fur et à mesure qu'il s'éloigne des certitudes, Uzbek devient toujours plus curieux, avide de l'effet de surprise que provoque, par elle-même, l'étrangeté : « tout m'intéresse, tout m'étonne, je suis comme un enfant, dont les organes encore tendres sont vivement frappés par les moindres objets » (LP, XLVIII). Le voyage vers l'étranger, pour Uzbek, c'est une nouvelle naissance, tout redevient nouveau, tout intéresse, attire, charme, séduit.

Rica, pour sa part, constate aussi la progressive transformation de sa personnalité – « mon esprit perd insensiblement tout ce qui lui reste d'asiatique, et se plie sans effort aux mœurs européennes » – ; et face à l'inquiétude qui s'ensuit, il s'abrite sous les toitures du concept. Observateur, Rica devient, en un sens, analyste :

Chez nous, les caractères sont tous uniformes, parce qu'ils sont forcés : on ne voit point les gens tels qu'ils sont, mais tels qu'on les oblige d'être. Dans cette servitude du cœur et de l'esprit, on n'entend parler que la crainte, qui n'a qu'un langage, et non pas la nature, qui s'exprime si différemment, et qui paraît sous tant de formes (LP, LXIII)

On trouve ici une hypothèse que Montesquieu développera plus tard, dans *De l'esprit des lois* : la nature humaine, laissée à elle-même, libérée des contraintes artificielles, a tendance à se diversifier, à « paraître » sous plusieurs « formes », en raison d'un phénomène qu'il appellera « communication » – on y reviendra. Raison principale, selon Uzbek, de « [cette] gaîté [qui caractérise notamment les femmes françaises et] que la vie retirée ôte toujours à nos dames de Perse » (LP, XLVIII). De ce constat, Rica tirera des conclusions générales :

On dit que l'homme est un animal sociable. Sur ce pied-là, il me paraît qu'un Français est plus homme qu'un autre ; c'est l'homme par excellence : car il semble être fait uniquement pour la société (LP, LXXXVII).

Les deux personnages des *Lettres persanes*, Uzbek et Rica, cessent ainsi d'être des simples spectateurs de l'Europe pour devenir ses théoriciens. Uzbek, penseur de la diversité, voire du pluralisme (LP, LXXXV) ; Rica, théoricien de la sociabilité naturelle (LP, LXXXVII et XCIV). Les deux étrangers s'approprient, à partir d'un certain moment du roman, de ce que l'Europe a de

plus intime, de plus propre : la philosophie des Lumières, la mise en question permanente et radicale des croyances dogmatiques (LP, XCVII). Le fait d'avoir goûté – ne serait-ce que pour un temps – l'indépendance d'esprit, finit par les transformer: « tu diras peut-être que je parle trop librement de ce qu'il y a de plus saint parmi nous ; tu croiras que c'est le fruit de l'indépendance où l'on vit dans ce pays », écrit Uzbek (Ibid.).

Au bout du chemin, ils entrevoient les principes politiques qui règlent cette société, notamment la liberté des femmes et le respect de l'autonomie relative des mœurs :

J'ai souvent recherché (écrit aussi Uzbek) quel était le gouvernement le plus conforme à la raison. Il m'a semblé que le plus parfait est celui qui va à son but à moins de frais ; de sorte que celui qui conduit les hommes de la manière qui convient le plus à leur penchant et à leur inclination est le plus parfait (LP, LXXX)

Le bon gouvernement, conclut-il, est celui qui « convient le plus » aux mœurs du peuple, pour autant qu'elles n'enfreignent pas certains principes. « La justice, dira-t-il encore, est un rapport de convenance » (LP, LXXXIII)⁵.

On pourrait donc lire les *Lettres persanes* comme le résultat d'une démarche à trois niveaux : « celui de la distanciation relativiste ; celui de l'éclaircissement analytique ; enfin, celui de l'affirmation de valeurs »⁶. De la surprise de la différence, qui portait à la relativisation des mœurs – comment peut-on être Persan ? Mais aussi, comment peut-on être Français ?⁷ –, à l'analyse des causes qui rendent compte de ces différences – notamment la place des femmes dans la société, et la manière dont ceci conditionne la totalité des rapports qui la constituent –, jusqu'à l'affirmation d'une série de principes qui échappent à la relativisation – la liberté des femmes, l'indépendance d'esprit, l'autonomie des mœurs et le gouvernement politique.

Dans son *Apologie des Lettres persanes*, Montesquieu revient d'une façon plus théorique sur la question de l'étonnement, de l'émerveillement devant la « singularité » et l'« extraordinaire ». Regarder l'autre, non pas en tant qu'autre du moi mais dans sa différence irréductible, permet de trouver singulières « certaines choses de nos dogmes »⁸. Pratique qui ne va pas sans conséquences,

⁵ Vernazza, Diego, « L'art de gouverner suivant l'esprit des lois », in A. Louis et A. Revel (éd.) *L'art de gouverner: entre éthique et politique*, Berne, Editions Peter Lang, 2013, p. 109-117.

⁶ Fricker, Yves, « Les Lettres persanes et les origines de la pensée sociologique », *Revue européenne des sciences sociales*, XLI, 2003, N° 126, p. 59.

⁷ Starobinski, Jean, *Montesquieu par lui-même*, Paris, Seuil, 1953, p. 64.

⁸ Montesquieu, *Apologie des Lettres persanes*, in *Œuvres I*, Paris, Gallimard, 1949, p. 374.

comme Montesquieu lui-même en témoignera dans ses *Carnets*, après des mois de voyage dans différentes régions de l'Italie :

Il me semble que les mœurs et les coutumes des nations qui ne sont pas contraires à la morale ne peuvent pas être jugées les unes meilleures que les autres. Car par quelle règle jugerait-on ? Elles n'ont pas de commune mesure, excepté que chaque nation fait la règle de ses mœurs propres, et, sur elle, juge toutes les autres»⁹.

Comme pour Rica et Uzbek, le voyage rend Montesquieu quelque peu relativiste. Comment faire alors de la philosophie, c'est-à-dire de l'universel ? Voilà quelques questions que Montesquieu posera ouvertement dans son grand ouvrage théorique, *De l'esprit des lois*.

LA DIVERSITÉ DANS DE L'ESPRIT DES LOIS

L'un des points d'articulation de cet ouvrage monumental qu'est l'*Esprit des lois* est celui de la constatation d'une « infinie diversité de lois et de mœurs » dans le monde (EL, Préface). La prémisse semble parcourir souterrainement tout l'ouvrage, sous la forme suivante: le monde est divers, étonnamment divers, et cette diversité doit avoir quelque chose de « nécessaire » (EL, I, 3). Les différentes institutions, lois, mœurs et manières qui y sont observées, décrites, analysées et commentées, le sont toujours en relation « au peuple pour lequel elles sont faites » (Ibid.). Ce constat donnera suite à une hypothèse générale, sur laquelle s'érigera la science nouvelle que Montesquieu cherche à fonder : le sens des institutions est à chercher dans leur rapport à l'esprit général de chaque nation.

L'*Esprit des lois* écarte ainsi, d'emblée, la possibilité de parler d'une Histoire au dépens des histoires. « Je supplie qu'on ne s'offense pas de ce que j'ai dit ; je parle après toutes les histoires », annonce-t-il au lecteur (EL, III, 5). Il appelle à prendre en compte « ce que les historiens de tous les temps ont dit » (Ibid.), les « auteurs chinois » aussi bien que les européens (EL, VI, 9). Il s'agit de contribuer à la fondation d'une science de l'homme en tant qu'être divers, pluriel, en un mot, en tant qu'« être flexible » (EL, Préface). L'enjeu principal de l'ouvrage sera, de ce point de vue, de penser les lois et, plus généralement, la politique, en partant de la compréhension de la diversité constitutive des sociétés.

Emile Durkheim, dans sa thèse de 1892 consacrée à l'apport de Montesquieu à la naissance des sciences sociales, a pris soin de souligner cette

⁹ Montesquieu, *Voyage de Gratz à la Haye*, in Œuvres I, Paris, Gallimard, 1949, p. 767.

nouveauté. Le philosophe de la Brède, écrit le sociologue, est le premier à avoir proposé une typologie descriptive des sociétés. Celle-ci ne classe pas les régimes à partir d'un modèle universel, mais essaie de comprendre la convenance de chaque type social en fonction de certaines variables comme la population, la religion, le droit, la moralité¹⁰. La réflexion philosophique n'y est plus centrée sur ce qu'on a appelé l'« anthropologie des philosophes »¹¹, mais sur l'étude des facteurs qui font qu'un homme devient ce qu'il est ; le problème, autrement dit, de la configuration sociale/historique d'un certain caractère.

Cette interrogation fait notamment l'objet d'un texte antérieur à *De l'esprit des lois*, intitulé *Essai sur les causes qui peuvent affecter les esprits et les caractères* (1735-1739). Le climat, le régime politique, la religion, la nourriture, l'éducation, entre autres, sont pris comme des facteurs qui conditionnent la formation des caractères nationaux. Malgré leur nombre et leur disparité, ces facteurs sont regroupés en deux types : physiques (climat, nature du terrain, etc.) et moraux (constitution politique, religion, éducation, etc.). La diversité du monde s'explique non seulement par le fait que les conditions physiques diffèrent, mais aussi parce que chaque nation suit ses principes moraux, religieux et politiques. S'il n'était question que des différences physiques, l'humanité pourrait être cartographiée et la diversité aurait une certaine limite. Or, Montesquieu souligne, à plusieurs reprises, que « les causes morales forment plus le caractère général d'une nation et décident plus de la qualité de son esprit que les causes physiques » ; en d'autres termes, que la « cause morale force », voire « détruit », la « cause physique »¹². On ne saurait donc établir des limites précises à la diversité humaine parce que celle-ci s'inscrit dans l'évolution plurielle des histoires.

Il est question aussi dans ce texte des différences entre les sujets à l'intérieur d'un peuple. La perspective de départ est claire : « il y a, dans chaque nation, un caractère général, dont celui de chaque particulier se charge plus ou moins »¹³. L'esprit général est premier, par rapport aux particuliers, mais ceux-ci ne cessent d'être divers. Dans l'explication que Montesquieu donne dans ce texte, ce sont les différentes combinaisons des passions qui font varier les caractères à l'intérieur d'un esprit général:

¹⁰ Durkheim, Emile, « La contribution de Montesquieu à la constitution de la science sociale », in *Montesquieu et Rousseau précurseurs de la sociologie*, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie., 1966, p. 78.

¹¹ Duchet, Michèle, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, 1995.

¹² Montesquieu, *Essai sur les causes qui peuvent affecter les esprits et les caractères*, in *Œuvres II*, Paris, Gallimard, 1951, p. 61.

¹³ *Ibid.* p. 58.

Les passions agissent beaucoup sur nous. La vie n'est qu'une suite de passions, qui sont quelquefois plus fortes, quelquefois plus faibles ; tantôt d'un genre et tantôt d'un autre. Il ne faut pas douter que la combinaison de ces passions pendant toute la vie, combinaison différente dans chaque homme, ne mette de grandes variétés dans les esprits¹⁴.

La proposition est transparente : les différentes combinaisons des passions expliquent la diversité à l'intérieur d'un même caractère national. Ces passions, rajoutera-t-il dans l'*Esprit des lois*, s'articulent autour d'un « ressort » affectif commun – l'amour de la patrie dans les républiques, l'honneur dans les monarchies et la peur dans les despotismes – et d'un certain « objet » qui constitue le but collectif d'un peuple particulier – l'empire dans le cas des Romains, le commerce dans le cas des Hollandais, et la liberté politique dans le cas des Anglais¹⁵. Les caractères se forment donc diversement évoluant dans un certain rapport à une passion partagée et à un but collectif.

Comment expliquer ensuite la transformation des caractères ? La réponse doit être cherchée dans une autre notion clé du lexique de Montesquieu, celle de « communication ». Étroitement liée à la notion de « commerce », elle est néanmoins « plus qu'un simple transport de marchandises » : c'est une façon de rendre compte, en même temps, de la « circulation des hommes » et de la « communication des peuples »¹⁶.

Quel rapport avec la diversité ? Montesquieu suggère à plusieurs reprises une hypothèse qu'il ne rend explicite qu'une seule fois dans l'*Esprit des lois* : « Plus les peuples se communiquent, plus ils changent aisément de manières, parce que chacun est plus un spectacle pour un autre ; on voit mieux les singularités des individus » (EL, XIX, 8). La variation des esprits est donc liée à la communication des peuples. C'est-ce qu'on pouvait lire déjà dans le texte sur la formation des caractères : « les machines humaines sont invisiblement liées », « notre génie se forme beaucoup sur celui des personnes avec qui nous vivons » et « nous nous communiquons de même le caractère »¹⁷.

Comme d'habitude, le régime despotique sert à Montesquieu de contre-exemple idéal : « On se communique moins dans les pays où chacun, et comme supérieur et comme inférieur, exerce et souffre un pouvoir arbitraire,

¹⁴ Ibid. p. 50

¹⁵ Cf. EL, XI, 5, intitulé « L'objet des Etats divers ». Sur cette question du rapport entre « esprit général » et « objet d'une nation », cf. Vernazza, Diego, « L'esprit d'une nation, et son objet », *Diciottesimo Secolo*, II, 2017, pp. 217-227.

¹⁶ Cf. Spector Céline, « Commerce », dans Dictionnaire Montesquieu [en ligne], sous la direction de Catherine Volpilhac-Augier, ENS de Lyon, septembre 2013. URL : <http://dictionnaire-montesquieu.ens-lyon.fr/fr/article/1378153189/fr>

¹⁷ Montesquieu, *Essai sur les causes...*, *op. cit.*, p. 62.

que dans ceux où la liberté règne dans toutes les conditions. On y change donc moins de manières et de mœurs » (EL, XIX, 12). On retrouve ici ce que soulignait Uzbek sur ses concitoyens, et notamment sur les femmes, dans les *Lettres persanes*. Là où les sujets vivent isolés dans la peur, où « chaque maison est un empire séparé » (EL, IV, 3), l'humanité se corrompt, car elle ne s'enrichit que là où elle est plus diverse, et elle ne se diversifie que dans un contexte de liberté. Seule la liberté qui prémunit contre l'arbitraire permet le déploiement du « désir de vivre en société » que tout sujet humain porte – Montesquieu n'en doute pas – par nature (EL, I, 2).

De l'esprit des lois parvient, en somme, à mettre en ordre une série de facteurs capables d'expliquer la diversité des lois et mœurs. Comme dans l'*Essai*, sa démarche se déploie sur deux niveaux : le niveau des causes physiques (le climat, le territoire) et le niveau des causes morales (la politique, la religion, les sources d'éducation, le type de communication permis par les lois). Une phrase introduite au moment de traiter la question délicate de l'empire du climat, rend compte de cette complexité :

Ce sont les différents besoins dans les différents climats qui ont formé les différentes manières de vivre ; et ces différentes manières de vivre ont formé les diverses sortes de lois. Que, dans une nation, les hommes se communiquent beaucoup, il faut de certaines lois ; il en faut d'autres chez un peuple où l'on ne se communique point (EL, XIV, 10)¹⁸.

Mais ce qui rend la démarche de Montesquieu encore plus intéressante, c'est que l'*Esprit des lois* ne se limite pas à ordonner les multiples facteurs de diversification qui travaillent discrètement toute société. Il tente aussi d'établir, non sans difficultés, certaines limites aux dérives relativistes qui peuvent en découler. Si le grand texte fondateur des sciences sociales n'inclut pas le despotisme parmi les formes légitimes de la diversité humaine – tout en proposant une façon de comprendre ses causes physiques et morales –, c'est parce que ce régime radicalement antipolitique force les sujets à se réduire au pur instinct de conservation, en isolant chacun dans sa propre peur, enlevant de ce fait toute possibilité d'« éducation » – consistant « principalement à vivre avec les autres » (EL, IV, 3). Le despotisme est universellement condamnable, en somme, parce qu'il rend peureux et solitaire un être qui est naturellement libre et sociable. « Fait pour vivre dans la société », l'homme ne saurait se laisser perdre dans des formes politiques et sociales qui contraignent « trop » sa nature. S'il en était ainsi, écrit Montesquieu en toutes lettres, « les

¹⁸ Cf. Casabianca Denis de, « Climats », dans Dictionnaire Montesquieu [en ligne], sous la direction de Catherine Volpilhac-Auger, ENS de Lyon, septembre 2013. URL : <http://dictionnaire-montesquieu.ens-lyon.fr/fr/article/1376426390/fr>

législateurs » devraient le rendre « à ses devoirs par les lois politiques et civiles » (EL, I, 1).